

# OBJECTIF 1

## VOTRE COLLECTIVITE VOTE UNE DELIBERATION ET ACHETE DES PRODUITS ISSUS DU COMMERCE EQUITABLE

### Pour vous

L'engagement officiel de votre Conseil d'élus, en faveur du commerce équitable, constitue un élément majeur de la démarche d'une collectivité candidate au titre de *Territoire de Commerce équitable*. En effet, l'adoption d'une délibération marquera la reconnaissance et la prise en compte du commerce équitable dans vos politiques d'achats publics.

### Pour nous

Votre engagement politique et financier atteste que vous êtes prêt à agir de façon significative pour le développement du commerce équitable en France.

### Critères de lancement *pour obtenir le titre*

- ▶ Le Conseil d'élus vote une **délibération** traduisant concrètement son engagement dans la campagne *Territoires de Commerce Equitable* et son soutien au développement du commerce équitable dans le cadre de sa politique d'achats. Cette délibération affirme l'attachement de la collectivité à promouvoir plus d'équilibre et de justice dans les règles du commerce mondial.
- ▶ Votre collectivité **s'engage à acheter des produits** issus du commerce équitable pour la consommation de ses services, pour les cérémonies et cocktails qu'elle organise (boissons chaudes ou fraîches, par exemple : café, thé ou encore jus de fruits).

### Critère de déploiement *pour conserver le titre après 3 ans*

Votre collectivité recense l'ensemble de ses achats en produits équitables et l'évalue régulièrement.

Votre collectivité développe, dans le cadre de la commande publique, **l'achat d'autres catégories de produits issus du commerce équitable** (textile, cadeaux de fin d'année, fournitures de bureau etc.).

Votre collectivité pourra également rédiger une charte des achats responsables et durables dans laquelle le commerce équitable aura une place de choix.